

# Directives

## AL-ANON

L'expérience partagée de membres Al-Anon et Alateen.

## Le service dans les établissements correctionnels FG-14

### Travailler avec les détenus et leurs familles

*Les statistiques démontrent que beaucoup de détenus et de résidents sont emprisonnés en raison de l'abus d'alcool ou de drogues et/ou des effets de cette maladie. Débuter un groupe Al-Anon ou Alateen dans un établissement correctionnel, fournit aux résidents et aux êtres qui leur sont chers l'occasion de se renseigner sur le programme de rétablissement Al-Anon. En tant que membres Al-Anon nous pouvons partager notre expérience, force et espoir dans les prisons, les écoles spécialisées et les centres de détention.*

#### FORMER UN GROUPE

Les coordonnateurs des Communications avec le Public ou de la Coopération avec la communauté professionnelle ou encore les présidents des comités locaux communiquent habituellement avec l'établissement pour leur suggérer de débiter une réunion.

Les personnes sur place qui peuvent s'impliquer dans la formation d'un groupe Al-Anon ou Alateen sont les membres du personnel qui travaillent directement dans un programme d'abus d'alcool ou de drogues, ou qui s'occupent de la journée pour la famille ou encore d'un programme de transition. Les autres dirigeants comme le directeur, l'administrateur, le chef conseiller ou le président du programme éducatif peuvent aussi être utiles.

Une fois que le comité des Communications avec le Public ou celui de la CCP a communiqué avec le personnel de l'établissement et que la nécessité d'une réunion a été convenue, il faut des membres et des groupes Al-Anon pour débiter la réunion et la faire progresser. Pour assurer le succès de la réunion, il est nécessaire de choisir une heure qui convient à l'administration, aux résidents et aux membres Al-Anon.



#### LE MATÉRIEL

Demandez une salle qui contient un nombre suffisant de tables et de chaises pour la réunion. Renseignez-vous sur les règlements de l'établissement en ce qui concerne les

rafraîchissements, l'usage du tabac, l'enlèvement des ordures, la disposition de l'ameublement et respectez-les.

#### L'INSCRIPTION DU GROUPE

L'inscription du groupe auprès du Bureau des Services mondiaux (BSM) est un processus en deux étapes. D'abord il faut écrire au BSM en spécifiant : le nom de l'établissement correctionnel, l'heure, le jour et l'identification de la salle où se réunit le groupe; spécifier s'il s'agit d'une réunion pour les nouveaux venus ou d'une réunion régulière; demander un ensemble d'informations pour la proposition d'un groupe en milieu correctionnel. Compléter le formulaire d'inscription qui se trouve dans l'ensemble et retourner-le au BSM.

Le BSM enverra alors au nouveau groupe, un ensemble comprenant le *Manuel de service Al-Anon/Alateen*. Le BSM ajoutera aussi le groupe nouvellement inscrit à sa liste d'envoi.

#### RESPECTER LES RÈGLES ET LES RÈGLEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Il est essentiel de respecter les règlements de l'établissement, ceux-ci étant établis pour votre sécurité personnelle. Comme les règles peuvent varier d'un établissement à l'autre, la plupart de celles qui suivent sont pratique courante :

- Pour entrer, une pré-autorisation (trois jours à plusieurs semaines à l'avance) ainsi qu'un permis de conduire valide ou toute autre pièce d'identité.
- Les insignes d'identité ou les laissez-passer sont émis à l'entrée principale.
- En aucun cas, donner votre **nom complet**, votre **adresse** ou votre **numéro de téléphone** aux détenus ou aux résidents. L'adresse postale et le numéro de téléphone d'un service d'information Al Anon sont suffisants.
- *Il se peut que lors des réunions, les membres aient à rapporter des comportements jugés dangereux ou menaçants de la part des détenus. À chacune des réunions ce sujet doit être discuté afin de mesurer l'impact de cette exigence légale sur notre Tradition concernant l'anonymat.* Il est suggéré au cours de la réunion de lire un énoncé qui réitère la Tradition sur l'anonymat et qui rappelle la politique de l'établissement de signaler ces comportements. De cette façon, les détenus savent que les membres doivent faire un rapport.
- Il ne faut jamais apporter des messages de l'extérieur ni en transmettre.

#### LES TYPES DE RÉUNIONS

Si les réunions du groupe sont destinées aux membres éventuels ou aux nouveaux venus, elles sont habituellement animées par des membres Al-Anon d'expérience de la région. Dû à la nature particulière du groupe et des établissements correctionnels, le groupe est normalement inscrit comme un groupe en institutions à accès limité.

Dans les établissements de court séjour, il est suggéré de ne discuter que de la Première, Deuxième et Troisième Étape. S'il s'agit d'un établissement de séjour prolongé, le groupe peut tenir des réunions de discussion. De cette façon, les détenus peuvent prendre une part plus active dans la réunion. Peu importe que ce soit une réunion pour débutants ou une réunion régulière, les groupes en milieu correctionnel ne sont pas accessibles au public.

#### ATTIRER DES MEMBRES

Demandez de faire annoncer le jour, l'heure et le lieu de la réunion. Transmettez l'information aux conseillers, aux aumôniers et aux responsables de la prison. Vous pouvez demander de mettre des annonces sur les tableaux d'affichage ou dans les bulletins de nouvelles de la prison pour informer les résidents qu'Al-Anon est disponible. Faites connaître Al-Anon aux résidents en leur expliquant brièvement le but d'Al-Anon.

- Il n'est pas nécessaire de connaître la vie personnelle des détenus ou leurs antécédents judiciaires pour leur transmettre le message Al-Anon.
- Il faut toujours garder et protéger l'anonymat du résident ou du détenu autant que le vôtre.

## DOCUMENTATION POUR LA RÉUNION

Quelques établissements permettent l'usage des livres à couverture rigide, mais d'autres ne le permettent pas. Normalement il faut enlever les agrafes et la documentation doit être examinée avant qu'elle n'entre dans l'établissement. La documentation envoyée dans les établissements correctionnels doit habituellement être approuvée par les membres du personnel. S'il existe un SIA dans la localité, assurez-vous que le numéro de téléphone est bien indiqué sur toute la Documentation approuvée par la Conférence (DAC). Donnez de la DAC aux administrateurs des établissements correctionnels. Créez un prospectus demandant aux groupes de faire don de documentation et demandez au district de le faire parvenir à tous les groupes des environs. Écrivez les slogans en gros caractères et distribuez-les. Les dons de la revue Le Forum sont très appréciés; ou vous pouvez également demander aux groupes d'offrir un abonnement à l'établissement. Consultez aussi le catalogue de la DAC pour les livres à couverture souple disponibles auprès du BSM.

## TRAVAILLER AVEC LES DÉTENUÉS ET LEURS FAMILLES

Autorisez les membres de la famille à assister aux réunions. Gardez l'accent sur Al-Anon. Pour permettre aux résidents et aux détenus d'assister aux réunions Al-Anon/Alateen après leur remise en liberté, donnez-leur les numéros de téléphone des services d'information locaux ainsi que des listes de réunions; il se peut que quelques membres gardent le contact avec les détenus après leur liberté. Traitez les détenus comme des égaux; ce n'est pas parce qu'ils ont fait de mauvais choix qu'ils sont de mauvaises personnes. Mais rappelez-vous que vous pourriez avoir à traiter avec des personnes à risques qui n'ont pas la philosophie du programme Al-Anon.

Les membres Al-Anon impliqués dans le service dans les institutions et les détenus qui mettent en pratique la Quatrième et la Cinquième Étape doivent savoir que les informations confiées lors d'une Cinquième Étape ne constituent pas des informations « privilégiées ». Il serait préférable que le détenu confie sa Cinquième Étape à un membre du clergé puisque leur conversation est *protégée* par le secret professionnel et que les informations ne peuvent être divulguées.

## LES TRADITIONS AL-ANON ET LES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Comme il n'y a pas de règlements dans Al-Anon, il existe des directives basées sur une rigoureuse application des Traditions. Il est nécessaire de toujours nous rappeler notre but premier : aider les familles et les amis des alcooliques. Afin d'éviter d'être détourné de notre objectif spirituel, Al-Anon ne prête jamais son nom à une entreprise extérieure, et n'a aucune opinion sur les questions étrangères à la fraternité. La Douzième Tradition stipule: « L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions, nous rappelant toujours de placer les principes au-dessus des personnalités ». *Rappelez-vous que les mineurs sont particulièrement vulnérables en ce qui concerne leur anonymat.*

- Les membres qui parrainent les réunions doivent s'assurer qu'ils suivent la formule des réunions Al-Anon/Alateen.
- Il est important de comprendre que beaucoup de résidents peuvent être membres d'Al-Anon, d'AA ou d'autres programmes d'entraide. Ils auront peut-être besoin de plus d'encouragement et d'aide pour dissocier le programme Al-Anon des autres fraternités ou de la thérapie de groupe.

- Il a été suggéré que les membres Al-Anon mettent l'accent sur le fait qu'Al-Anon n'est pas affilié à l'établissement, comme le stipule la Troisième Tradition.
- Conformément à la Sixième Tradition, assurez-vous de ne pas appuyer l'établissement, de ne pas y prêter notre nom et de ne pas donner l'impression que nous y sommes affiliés.

## LA SEPTIÈME TRADITION

La Septième Tradition stipule que « chaque groupe devrait toujours subvenir entièrement à ses besoins et refuser les contributions de l'extérieur ». Donc les groupes Al-Anon n'acceptent pas de documentation ni de dons en argent de la part des établissements.

Beaucoup d'établissements ont des restrictions en ce qui concerne la possession et l'usage d'argent par leurs résidents; par conséquent, les responsables du groupe doivent respecter les règlements de l'établissement et déterminer les ressources financières des détenus avant de décider si une collecte doit être faite. Habituellement il n'y a pas de collecte dans les groupes institutionnels pour les nouveaux venus, ni lors des présentations pour les débutants, les familles et les membres du personnel.

Vous pouvez demander aux groupes du district ou au service d'information/intergroupe avoisinant de fournir la documentation ou d'aider à assumer les dépenses du groupe. Ils peuvent aussi organiser des cueillettes de fonds spéciales pour soutenir financièrement les groupes en institutions. Voici quelques idées pour les levées de fonds : des soupers, événements sociaux ou des ateliers comme suggéré dans le *Manuel de service Al-Anon/Alateen*. Des fonds peuvent être recueillis par :

- les dons des membres – toutes les semaines faites une collecte spéciale destinée aux groupes en institutions
- les fonds du district ou du comité des institutions – prévus dans les dépenses pour soutenir ces groupes
- le SIA/intergroupe qui peut offrir son aide financière grâce à son Comité des institutions. Voir *Les meilleurs aspects des Communications avec le Public (FP-90)* pour plus d'idées.

## EXTRAIT D'UNE LETTRE ÉCRITE PAR UN MEMBRE IMPLIQUÉ DANS LE SERVICE EN INSTITUTIONS

J'aide à animer la réunion Al-Anon pour les femmes en sécurité maximum. Présentement nous avons deux membres qui parrainent cette réunion à laquelle assistent quelques détenues ou des douzaines à différentes réunions...

... Nous avons pu offrir un exemplaire du *Courage de changer* à la plupart des femmes qui assistent régulièrement à ces réunions...

Récemment le thème était « les sentiments »... Il y a eu beaucoup de larmes et encore plus de rires qui ont été partagés dans notre cercle.

Cette réunion est un endroit humble, dans le vrai sens du mot – une place où chacune de nous transige avec « qui elle est ». Je suis à l'aise ici. Nous nous préoccupons les unes des autres. J'aime cette réunion d'une façon spéciale.

## LA COMMUNICATION, C'EST LA CLÉ !

Bâtir et maintenir un niveau de confiance avec les établissements correctionnels, les membres du personnel et les résidents est crucial. Il faut communiquer de façon régulière avec les membres du personnel.

Partagez vos expériences au niveau des groupes en institutions ou de l'établissement avec les comités des Institutions, les Communications avec le Public ou avec les coordonnateurs des institutions et le BSM. Soyez enthousiaste !